



du 3 au 17 avril 2024
Ensemble on va "bouger" vers la Lune !

Quel usage pédagogique possible des téléphones portables ?

A l'occasion de cette opération il sera possible de permettre aux élèves d'utiliser leur téléphone portable pour enregistrer le nombre de pas réalisés ou mesurer la distance parcourue. Cet usage ne pourra se faire qu'après accord du chef d'établissement et des familles. Aucune connexion via le forfait personnel de l'élève n'est autorisée. Si une connexion est nécessaire elle ne pourra se faire que via la wifi de l'école ou de l'établissement.

Quels autres outils possibles ?

Des tablettes ou des montres peuvent également intégrer des applications et capteurs permettant d'enregistrer le nombre de pas réalisés ou les kilomètres parcourus.

Comment utiliser ces outils ?

Ces outils ont un coût et doivent donc, en cas d'utilisation au cours d'une activité physique, être protégés. A minima ils peuvent être placés avec leur coque de protection entourés d'un rembourrage (exemple : un vêtement) dans un sac à dos léger. Le port du téléphone portable ne doit pas empêcher la liberté de mouvement. Pour les objets personnels, les familles devront explicitement stipuler leur accord pour cet usage pédagogique en mouvement.

Quelles applications peuvent être suggérées ?

Des applications font parfois partie des équipements d'origine du téléphone et peuvent être utilisées sans aucune connexion. Pour les téléphones qui n'en seraient pas équipés, l'application suggérée ci-dessous est libre de droit et peut s'utiliser sans connexion. Ces applications enregistrent simultanément les pas et les kilomètres (nb : pour une activité avec peu de déplacement l'estimation des kilomètres parcourus est souvent erronée, celle des pas est inférée à partir des mouvements comptabilisés effectués en marchant ou au cours de toute autre activité physique). **Le compteur académique ne prend en compte, cette année, que les kilomètres parcourus qui peuvent être calculés à partir du nombre de pas réalisés.** Après avis du délégué de protection des données de l'Académie, nous vous proposons d'utiliser :

- Podomètre – Compteur de pas (android et IOS)

Sont déconseillées les applications qui présenteraient des messages à caractère publicitaire et celles proposant des messages en anglais qui rendent difficile la compréhension explicite des éléments liés à la protection des données personnelles.

Construire un podomètre en cours de technologie

Il est possible, dans le cadre des cours de technologie, de concevoir avec les élèves des podomètres (cf ici).

En dehors des outils numériques, « Mission Lune » peut être l'occasion de manipuler des données mathématiques (mesurer, calculer, réaliser des périéquations, ...) pour estimer le nombre de pas réalisés ou de kilomètres parcourus...

